

83, rue Saint Fuscien  
80000 AMIENS  
[www.sommenumerique.fr](http://www.sommenumerique.fr)

Tél. 03 22 22 27 27  
Fax 03 22 22 03 57  
[courrier@sommenumerique.fr](mailto:courrier@sommenumerique.fr)

20131216\_DL\_01

**OBJET :**  
Budget Principal-  
cotisations 2014

**Date de convocation :**  
10 décembre 2013

**Date de séance:**  
16 décembre 2013

**Date d'affichage :**  
7 janvier 2014

**Membres en exercice :** 42

**Membres présents :** 9

**Membres votants :** 10

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture  
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille treize, le 16 décembre à 18h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre TETU, Vice-président

**Etaient présents :** Daniel CARPENTIER, François DEBEUGNY, Daniel DUBOIS, Olivier JARDE, Serge OLIVIER, Jean-Dominique PAYEN, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU, Jean-Marc WISSOCQ

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude RENAUX

## LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du comité syndical du 25 novembre 2013,
- Vu le projet de Budget Primitif 2014.

## DELIBERE

**ARTICLE 1** – La cotisation 2014 des membres au budget principal de Somme Numérique est de 0,50€ par habitant pour le Conseil général de la Somme et les communautés de communes et de 1,00€ par habitant pour Amiens Métropole. Le nombre d'habitants utilisé est issu de la publication de la Direction Générale des Collectivités Locales publié sur le site du Ministère de l'Intérieur.

**ARTICLE 2** – Ces cotisations seront prélevées en début d'année 2014 pour tous les membres par l'émission de titres de recette de Somme Numérique. En cas d'adhésion en cours d'année d'une communauté de communes, la cotisation sera calculée au prorata du mois d'adhésion.

**ARTICLE 3** – Le Président et le Trésorier du Grand Amiens et amendes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.